

CALENDRIER FACTURATION CANTINE /GARDERIE

Septembre 2024 à décembre 2024

Période à facturer	Date limite de distribution factures	Période de prélèvement* (date exacte précisée sur la facture)
Du 02/09/2024 au 20/09/2024	27/09/2024	le 10 ou le 11/10/2024
Du 23/09/2024 au 11/10/2024	18/10/2024	Entre le 06 et 08/11/2024
Du 14/10/2024 au 22/11/2024	29/11/2024	Le 09 ou le 10/12/2024
Du 25/11/2024 au 20/12/2024	27/12/2024	Le 10/01/2025

L'échéance des factures pour les familles qui n'optent pas pour le prélèvement automatique aura lieu à la **date du prélèvement**.

*pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique.

Rappel : vous pouvez opter à tout moment pour le **prélèvement automatique**, en complétant l'imprimé « mandat de prélèvement SEPA » que vous pouvez vous procurer en Mairie ou auprès des agents chargés de la garderie/cantine ou sur le site internet de la commune :

« www.louargat.com » (rubrique enfance/jeunesse ; restaurant scolaire ou garderie), après l'avoir complété et signé, **accompagné d'un Relevé d'identité bancaire (RIB)**.